



Nom, Prénom :
(ou Nom Association) :
Adresse :

Date de location : du
au

Nature de l'événement :

Mail :
Téléphone :

LOCATION MAISON DU TEMPS LIBRE DE ROLAMPONT

La Maison du Temps Libre, sise Avenue de Verdun à Rolampont, sera mise à disposition des Sociétés, Groupements, Associations, Personnes privées en vue de l'organisation de manifestations festives, conviviales ou culturelles aux conditions suivantes :

Article 1 : Locaux mis à disposition (entourez vos choix)

- Grande salle + Hall + Sanitaires + 42 Tables (1,60m*0,8m) et 210 chaises + Cuisine **A**

Article 2 : Equipements/services pouvant être mis à disposition (entourez vos choix)

Le mobilier ne devra pas être utilisé à l'extérieur

- Vaisselle **B**
- Forfait ménage (sols, mobilier de cuisine & sanitaires) **C**

Article 3 : Capacité conseillée pour les repas

- Salle 210 personnes

Article 4 : Réservation

La réservation est validée lorsque le dossier est réputé complet. Les documents à transmettre à la mairie sont les suivants :

- le contrat signé
- une copie de la pièce d'identité de l'utilisateur
- une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant la période de réservation

Article 5 : Redevance

Durée de la location	Personnes concernées	A	B	C
1 jour	Particuliers de Rolampont	150 €		
2 jours	Particuliers de Rolampont	200 €		
1 jour	Particuliers de l'extérieur	200 €	0.50 €/Couvert	100 €
2 jours	Particuliers de l'extérieur	270 €		
1 ou 2 jours	Associations et comité d'entreprises de Rolampont	50 €		
Une fois par an	Associations	Gratuité		

Frais de fonctionnement (chauffage et électricité), consommation par Kwh : 0,35 €

Article 6 : Responsabilité/Assurances

L'utilisateur devra s'équiper d'un téléphone portable.

Dès la prise en charge l'utilisateur assurera la responsabilité des locaux. Il devra avoir souscrit ou être titulaire d'une assurance responsabilité civile. Il fera son affaire de la garantie de tous les risques.

Il veillera lors de son départ à la fermeture des toutes les issues à l'extinction de tout feu ou lampe et à l'arrêt de tout appareillage électrique (position hors gel pour les radiateurs), au respect et à la tranquillité des riverains.

Le bruit étant considéré comme tapage nocturne à partir de 22 h, l'utilisateur veillera à fermer les fenêtres et portes de la salle des fêtes à partir de cette heure afin de limiter le bruit.

Article 7 : Clauses particulières

Il est formellement interdit de clouer, coller ou appuyer contre les murs, tableaux, panneaux, tentures, guirlandes...

Article 8 : Prise en charge et remise des clefs

	Prise des clefs -----	Remise des clefs -----
Journée ou Week end	Veille 13h30 maximum Pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie	12 h lendemain maximum Pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Article 9 : Etat des lieux

L'ensemble des locaux sera rendu pour l'heure déterminée ou convenue, en bon état de propreté (état dans lequel la salle a été louée) y compris les abords immédiats du bâtiment. Les tables et chaises devant être obligatoirement et préalablement rangées par les utilisateurs de la même manière que lors de l'état des lieux d'entrée (12 tables par chariot et 12 chaises par pile). Les frigos devront être nettoyés, ainsi que le lave vaisselle, le four et la gazinière. Les poubelles doivent être retirées (apport volontaire en face de la salle) et les cendriers doivent être vidés.

Un état des lieux sera effectué, les dégradations constatées seront à la charge de l'utilisateur qui devra s'acquitter auprès du Receveur (Trésor Public) du montant des réparations, effectuées par l'artisan désigné par la commune. Le tarif de casse que vous trouverez en annexe sera appliqué dans le cas de dégradation sur le matériel fourni.

Contact pour visites/état des lieux/remise des clés : Mairie de Rolampont 03.25.84.71.28

A Rolampont le

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter les clauses.

Signature de l'utilisateur

Signature du Maire

TARIF CASSE

Détail	Prix
Tasse	1,52 €
Verre	1,52 €
Flûte	1,52 €
Fourchettes	0,30 €
Couteaux	0,30 €
Grosses cuillères	0,30 €
Petites cuillères	0,30 €
Assiette	2,59 €
Table	80 €
Chaise	10 €

Mairie de Rolampont
2 rue de la mairie, 52260 Rolampont
rolampont@online.fr
☎ 03 25 84 71 28

🌐 <https://communederolampont.wordpress.com>

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h sauf le mercredi après-midi.